

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

AU CYCLE 1.0 - ÉDUCATION PRÉCOCE

(Année scolaire 20__ / 20__)

i Das Formular „Einschreibung für den Zyklus 1.0 - Früherziehung“ ist auf unserer Internetseite www.steinfort.lu oder auf Anfrage bei der Gemeindeverwaltung auch auf deutsch  erhältlich.

Les enfants âgés de 3 ans révolus avant le 1^{er} septembre sont admissibles aux cours du 1^{er} cycle précoce.

L'inscription à l'éducation précoce est facultative et se fera moyennant le présent formulaire.

Veuillez trouver de plus amples informations au verso. →



Pour des raisons d'organisation tous les parents sont priés de renvoyer le présent formulaire!

1) Coordonnées de l'enfant

Nom:

Prénom:

Rue et numéro:

L- Localité:

Matricule:

Lieu de naissance:

Sexe: féminin masculin Nationalité:

Langue(s) parlée(s): luxembourgeois français allemand anglais portugais

Autre(s):

2) Inscription de l'enfant

L'enfant **ne sera pas inscrit à l'éducation précoce** de la Commune de Steinfort.

L'enfant fréquentera l'éducation précoce aux plages suivantes (*prière de marquer d'une croix vos choix*):

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08h00 - 11h45)					
Après-midi (14h00 - 15h50)					

ATTENTION: L'inscription des enfants pour un minimum de 5 plages par semaine est souhaitée.

L'inscription pour un minimum de 3 plages par semaine est obligatoire.

3) Besoins spécifiques et remarques éventuels

4) Coordonnées des personnes qui exercent l'autorité parentale

Parent / Tuteur 1

Nom:

Prénom:

Rue et numéro:

L- Localité:

N° de tél. privé:

N° de tél. du lieu de travail:

E-Mail:

Parent / Tuteur 2

Nom:

Prénom:

Rue et numéro:

L- Localité:

N° de tél. privé:

N° de tél. du lieu de travail:

E-Mail:

5) Autre(s) personne(s) à contacter en cas d'urgence

Nom et prénom

Nom et prénom

N° de tél.:

N° de tél.:

Le présent formulaire est à renvoyer à:

**Administration communale de Steinfort
B.P. 42 - L-8401 STEINFORT**

N'hésitez pas à demander des formulaires
ou informations supplémentaires en cas de besoin au
n° de tél.: 39 93 13-1 ou par mail à info@steinfort.lu

Je soussigné(e), responsable de l'enfant,
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date & lieu:

Signature du tuteur:

Personnes de contact:

Précoce à Steinfort:

Carole Barthélemy, Sonja Meyers

☎ 39 93 13-360

Précoce à Kleinbettingen:

Michèle Arnold, Lynn Frieden, Tanja Calderoni, Jessica Trausch

☎ 26 10 89 47

Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre « demande d'inscription de votre enfant à l'éducation précoce ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations est la Commune de Steinfort et ensuite l'École fondamentale de Steinfort (élèves: nom, prénom, adresse, matricule, lieu de naissance, sexe, nationalité, langue(s) parlée(s), besoins spécifiques et remarques éventuels; parent(s)/tuteur(s): nom, prénom, adresse, numéro téléphone privé, numéro téléphone lieu de travail; autre(s) personne(s): nom, prénom, numéro de téléphone) ainsi qu'après introduction des données personnelles des élèves dans le fichier élèves national « Scolaria » le Ministère de l'Éducation nationale (élèves: nom, prénom, adresse, matricule, lieu de naissance, sexe, nationalité). Elles sont enregistrées dans le système informatique de la Commune et de l'École fondamentale, ainsi que dans le fichier élèves national « Scolaria » du Ministère de l'Éducation nationale. Vos données et les données de votre enfant sont conservées à la Commune pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus et à l'École fondamentale de Steinfort pendant la durée de sa scolarisation à Steinfort ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous et votre enfant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: info@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à:

DPO - Commune de Steinfort
4, Square Patton
L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles et celles de votre enfant soient traitées dans le cadre du traitement de votre « demande d'inscription de votre enfant à l'éducation précoce ».

Extrait du règlement d'ordre intérieur concernant le fonctionnement des groupes du cycle 1 (enseignement « précoce »)

1. Les enfants âgés de 3 ans révolus avant le 1^{er} septembre de l'année scolaire sont admissibles aux cours du 1^{er} cycle précoce.
2. Les admissions se font au début de l'année scolaire, sur déclaration des parents auprès de l'administration communale. (Remise du formulaire d'inscription)
3. L'inscription des enfants est gratuite et facultative. Néanmoins les enfants inscrits sont tenus d'être présents régulièrement.
4. L'inscription des enfants pour un minimum de 5 plages par semaine est souhaitée. L'inscription pour un minimum de 3 plages par semaine est obligatoire.
5. Il est souhaitable que les enfants soient « propres ».
6. Les enfants inscrits au 1^{er} cycle précoce et domiciliés dans une commune autre que la commune de Steinfort, peuvent être admis au groupe qui a le nombre le plus élevé de plages libres.
7. Les enfants qui sont inscrits au cours de l'année scolaire, seront admis au groupe qui a le nombre le plus élevé de plages libres.
8. La différence entre les effectifs de classe des deux groupes ne devra pas dépasser le nombre de 3 enfants.
9. Tous les cas non prévus par le présent règlement requièrent une décision du collège des bourgmestre et échevins sur avis du comité d'école et de la direction de région de l'enseignement fondamental.